

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.107

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 juillet 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 juillet 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Yannick PAVON représenté par Mme Nelly SERRE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme BERGEROT

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

RAPPORTEUR : M. Daniel COASSIN

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à diverses associations dans le cadre du « dispositif d'insertion sociale des jeunes par le sport ».

Ce dispositif est intégré au « Projet Educatif Local 2017-2020 ».

Après avis favorable de la commission des sports, il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention à deux associations sportives locales, ayant accueilli des enfants ou jeunes en difficulté sociale, au cours de l'année sportive, dans le cadre de leur politique de club.

- TAEKWONDO FIGHT ROYAN	+ 530,00 €
- LES MOUETTES DE ROYAN (GYM)	+ 80,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 40

o TAEKWONO FIGHT ROYAN	+ 530,00 €
o LES MOUETTES DE ROYAN (GYM)	+ 80,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 juillet 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

